

Appel à projets 2017

Repérage précoce, orientation et maintien dans le soin des jeunes en souffrance psychique

(Addictions, risques suicidaires, troubles du comportement alimentaire...)

Date limite de réception des lettres de candidature: 5 avril 2017

Contexte

L'adolescence se caractérise par une période de fragilité particulière et parfois par une détresse très propice aux conduites à risque.

En France, **un tiers des suicidants a moins de 25 ans** et, si la mortalité des jeunes par suicide est en recul depuis plus de dix ans, la France reste l'un des pays européens les plus touchés : 16 % des décès de la classe d'âge 15-25 ans lui sont imputables.

L'anorexie mentale et la boulimie sont des pathologies fréquentes et dévastatrices : ces troubles des conduites alimentaires (TCA) concernent 600 000 jeunes en France et sont la 3^e maladie chronique de l'adolescence. 1 adolescente sur 3 serait concernée par des TCA.

Également, **l'usage de substances psychoactives** (alcool, tabac, cannabis...) ainsi que certaines pratiques (jeux vidéo et internet) peuvent entraîner un comportement addictif chez les jeunes avec des conséquences sur leur santé physique et psychique, leur vie sociale et affective, dont par exemple le risque de décrochage scolaire ou d'isolement social.

Repérer, diagnostiquer et orienter rapidement vers des professionnels qualifiés ces jeunes, qui le plus souvent n'expriment aucune demande spontanée, permet de prévenir des crises aux conséquences parfois dramatiques et de résoudre des situations avant qu'elles ne s'enkystent et se chronicisent.

Intégrer des dispositifs de soins adaptés qui tiennent compte des besoins des jeunes et qui associent leurs familles, dorénavant reconnues comme des alliés par les professionnels de soin, permet de renforcer l'adhésion des jeunes, de limiter les effets délétères de la maladie et de favoriser leur guérison et leur autonomie.

Depuis plusieurs années, la Fondation de France aide à mettre en œuvre les conditions d'une plus grande réactivité et d'une accroche thérapeutique plus efficace en direction des jeunes en souffrance psychique (TCA, addictions, risques suicidaires...).

Elle souhaite en 2017 poursuivre son action, en intensifiant son soutien pour le repérage et l'orientation précoces et le maintien dans le parcours de soins.

Les objectifs et thématiques

L'objectif de cet appel est de financer des initiatives visant à :

- améliorer l'accès aux soins pour les jeunes présentant des risques importants en matière d'addictions, de TCA, de risque suicidaire ou autre souffrance psychique grave (en partenariat avec des structures de soin : repérage, diagnostic, orientation) ;
- et/ou améliorer l'adhésion des jeunes aux parcours de soins⁽¹⁾ entamés et leur suivi.

Les projets doivent être portés **par une équipe** et s'inscrire impérativement dans **des dispositifs de soins formalisés**. Ainsi, les projets portés par des institutions ne relevant pas du soin devront présenter une articulation solide avec le secteur spécialisé (par exemple, des consultations psychothérapeutiques au cœur d'institutions socio-éducatives).

Enfin, il est essentiel que les structures présentant des projets démontrent leur capacité à cibler précisément ces jeunes en situation de vulnérabilité particulière.

Les projets peuvent couvrir une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- les addictions avec ou sans substance (alcool, cannabis, jeux vidéo, écrans...);
- les risques suicidaires ;
- les TCA (anorexie, boulimie, hyperphagie...);
- d'autres problématiques psychiques et de mal-être (dépression, troubles anxieux, comportements violents, conduites à risque...).

Les thématiques suivantes sont exclues de l'appel à projet :

- les problèmes de santé physique ;
- les conduites sexuelles à risque (contraception, IST/VIH);
- l'hygiène alimentaire et l'obésité.

Dans le cas de publics très précaires (jeunes en errance, en placement judiciaire, mineurs isolés étrangers...), les projets pourront inclure des problématiques d'accès aux droits et de couverture médicale voire de santé générale (type bilans de santé), à condition de viser prioritairement des objectifs de santé psychique.

Les bénéficiaires visés par cet appel à projets

Les jeunes âgés de 12 à 25 ans.

L'entourage de ces jeunes (famille notamment).

Les professionnels des structures accueillant des jeunes en difficultés (voir ci-après, "Qui peut répondre?").

Les initiatives concernées

La Fondation de France souhaite aider les projets innovants qui visent notamment :

- **le renforcement des compétences des professionnels :**
 - professionnels en lien avec les jeunes (amélioration des capacités de repérage, d'orientation vers le soin et de suivi) ;

- professionnels de santé (expérimentation de nouvelles approches, supervision, échange de pratiques...);

- **la création ou la consolidation de partenariats ou réseaux :**

- renforcement de la coordination des acteurs ;
- création ou consolidation de réseaux de soin dédiés aux TCA ou aux conduites suicidaires... ;

- **la création ou la consolidation d'équipes mobiles :**

- équipes mobiles mixtes, co-pilotées par des professionnels de l'éducation ou du social et une équipe de soin pour aller vers les jeunes les plus en difficulté ;
- équipes mobiles portées par des professionnels hospitaliers pour étendre et favoriser l'accès rapide aux soins ;

- **le développement d'outils d'évaluation :**

- outils d'évaluation des besoins des bénéficiaires ;
- outils de suivi clinique des patients...

- **l'accompagnement et le suivi du parcours de soins :**

- accompagnement thérapeutique de jeunes inscrits dans un parcours de soins ;
- dispositifs permettant de faciliter le parcours de soins et le suivi post-hospitalier des jeunes... ;

- **le renforcement du rôle de l'entourage :**

- consultations familiales, développement de compétences psycho-sociales...

Qui peut répondre ?

Ces projets pourront être portés par :

- les services hospitaliers publics ou privés à but non lucratif qui accueillent des jeunes ;
- les structures de soin publiques, ou les établissements de santé privés d'intérêt collectif (ESPIC), pour intervenir hors leurs murs ou à distance ;
- les centres de soins en addictologie, les consultations jeunes consommateurs ;
- les structures accueillant des jeunes en difficulté (missions locales, centres éducatifs fermés, maisons des adolescents, centres sociaux, PAEJ, établissements scolaires, etc.), à la condition impérative que ce soit en partenariat avec des structures de soins, pour développer des passerelles vers les soins ou des dispositifs de maintien dans le soin ;
- les associations d'aide aux usagers et familles.

Les porteurs de projets doivent impérativement justifier d'un minimum de 2 ans d'expérience auprès du public concerné.

Les structures bénéficiant déjà d'un financement de la Fondation de France sur ce programme au-delà de 2017 ne peuvent pas déposer de demande en 2017.

↳ Exemples de projets soutenus

Association PARAD et le CHU de Clermont-Ferrand : développement d'une dynamique de réseau entre les différents acteurs du soin prenant en charges les TCA à travers un programme de remédiation cognitive

Maison des Adolescents du Calvados et ses partenaires : extension de l'action d'une équipe mobile pluridisciplinaire spécialisée sur les risques suicidaires

Association Le Mail à Amiens, avec les partenaires du territoire : mise en place d'une consultation jeunes consommateurs hors les murs

Habitat Jeunes O Toulouse : formation d'équipe pour développer l'orientation des jeunes en souffrance vers les dispositifs de prise en charge

Réseau Addiction Vaucluse Camargue : prise en charge des jeunes par des psychologues libéraux par des dérogations tarifaires au niveau territorial

Les modalités de soutien

Durée : de 1 à 3 ans selon les besoins. Néanmoins, les projets pluriannuels sont encouragés.

Budget : quoique prioritairement affectée à la mise en œuvre des actions visant directement les bénéficiaires ciblés, la subvention attribuée pourra néanmoins financer les frais de fonctionnement liés au démarrage de l'action.

Pour les créations d'équipes mobiles, le budget proposé doit être pluriannuel et cofinancé, afin de vérifier l'inscription de l'action dans la durée.

Les critères de sélection

Les projets seront analysés selon les critères suivants :

- la **connaissance des bénéficiaires** ciblés et de leurs besoins ;
- le **contexte local**, faisant clairement état des besoins identifiés mais aussi des ressources existantes pour les jeunes ;
- la qualité et le degré de formalisation des **partenariats** proposés avec les structures de soins, notamment pour les projets visant à favoriser l'accès des jeunes aux soins ;
- la faisabilité du projet (file active, capacité d'accueil, temps nécessaire aux ressources humaines pour développer l'action) ;
- l'évaluation de l'impact des actions sur les jeunes ;
- les cofinancements et gages de pérennité du projet.

En cas de projets de qualité égale, les projets ciblant des publics en situation de vulnérabilité socio-économique seront privilégiés.

Ne seront pas retenues les demandes concernant :

- les charges récurrentes ou activités habituelles des structures ;
- l'organisation de manifestations ou autres actions ponctuelles ;
- les actions de prévention, sensibilisation ou information généralistes ;
- les projets visant les jeunes en général, et pas spécifiquement les jeunes en souffrance psychique ;
- les projets d'accès aux soins n'étant pas mis en œuvre en partenariat avec une structure de soins ;
- les projets présentés par des prestataires extérieurs et non par les interlocuteurs directs et habituels des familles ou des jeunes (par exemple, un projet de formation doit être porté par la structure formée et pas par le prestataire) ;
- les initiatives déjà réalisées ;
- le financement du remplacement des personnes en formation, ou des salaires des personnels pendant la formation ;
- les projets de formation sans dynamique d'équipe (formations isolées).

Comment répondre ?

1 Lettre de candidature et présélection

Les demandes feront l'objet d'une présélection sur lettre de candidature adressée le **5 avril 2017** au plus tard, par courrier électronique uniquement, à :

santedesjeunes@fdf.org

Cette lettre-type et ses annexes budgétaires sont téléchargeables sur fondationdefrance.org (rubrique *Enfance & Adolescence / Santé des Jeunes*), ou peuvent être demandées par courrier électronique (santedesjeunes@fdf.org).

Pour tout projet de formation, la demande doit indiquer la fonction des personnes à former, l'organisme de formation choisi et la qualification des formateurs ainsi qu'un devis (ou à défaut, les modalités de choix de l'organisme, à condition que le nom et le devis de l'organisme soient joints lors de la soumission finale du dossier de demande de subvention).

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés. La fourniture d'un budget détaillé du projet est OBLIGATOIRE pour tous les projets dès la lettre de candidature.

Les demandeurs seront informés des résultats de la présélection début mai.

2 Dossier de demande de subvention

Seuls les demandeurs présélectionnés recevront le dossier-type de demande de subvention à renseigner. Dûment rempli et accompagné des annexes demandées, il devra parvenir le **30 juin 2017** au plus tard, par courrier électronique uniquement, à :

santedesjeunes@fdf.org

3 Instruction et sélection

Après instruction, les projets seront présentés à un comité décisionnaire en novembre 2017. La décision sera communiquée par courrier postal au plus tard en décembre 2017.

Fondation de France
Programme Santé des jeunes
Tél. : 01 44 21 31 44
E-mail : santedesjeunes@fdf.org

Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France